

Société du Logement de la Région
de Bruxelles-Capitale
A l'attention de M. J. De Witte,
Directeur général, et de M. Y.
Lemmens, Directeur général adjoint
45 – 55, rue Jourdan
1060 Bruxelles

Bruxelles,

Vos réf. : CG/CR/3777-04
Nos réf. : AVL / GM - ADV COM / BSA20003.352
Annexe : /

Concerne: BERCHEM-SAINT-AGATHE. Immeuble sis 1, 3 & 5, rue du Grand Air.
Cité Moderne.
Principe d'intervention : phasage des travaux de rénovation.
Avis de la CRMS du 25.08.2004 (point III.13).
Dossier traité par Mme C. Grosjean.

Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Directeur général adjoint,

Par la présente, la Commission royale des Monuments et des Sites a l'honneur d'accuser réception en date du 1^{er} juillet de votre lettre du 24 juin.

Vous y proposez le phasage des travaux en deux étapes : la première consisterait à faire des opérations de rénovation intérieure permettant l'habitabilité rapide des logements couplée à des interventions ponctuelles portant sur le comportement des enduits extérieurs. Ainsi, la mise en place d'un enduit « pansement », après nettoyage des façades, donnera lieu, à terme, à l'évaluation de ces réparations. Le projet de restauration des façades, seconde phase du chantier, sera donc défini en conséquence.

En sa séance du 25 août 2004, la CRMS a pleinement approuvé ce principe d'interventions qui permettra une évaluation générale de ce type de bâtiments représentatifs de l'histoire de l'architecture et des techniques développées entre les deux guerres.

La CRMS vous remercie des efforts déployés pour entreprendre cette démarche exceptionnelle qui lui paraît la seule envisageable au vu de l'intérêt de ce patrimoine remarquable et des désordres constatés. Elle se tient à votre disposition et à celle de votre architecte, M. Blondel, pour tout renseignement susceptible de faciliter la mise au point des projets et propose, afin d'accélérer le processus d'obtention du permis unique, que les préalables du 1^{er} dossier fassent l'objet d'une demande de principe détaillant les modes d'application, les types de mises en œuvre et les matériaux à utiliser.

Par ailleurs, et dans le souci de garantir un large échange d'informations à propos de la réhabilitation d'exemples remarquables de l'habitat social, la CRMS vous demande si vous ne pourriez prendre l'initiative de mettre sur pied un comité d'accompagnement. Cette plate-forme permettrait la prise en compte de considérations d'ordre patrimonial en amont de l'élaboration des projets et des demandes de permis. La CRMS estime que cette manière de procéder favoriserait une meilleure compréhension des points de vue et, partant, une évolution positive des dossiers.

Dans l'espoir que cette suggestion retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Directeur général adjoint, en l'expression de notre parfaite considération.

Anne VAN LOO,
Secrétaire.

Jacques DEGRYSE,
Président.

C. c. à la DMS, la Cité Moderne, le bureau d'architecture Blondel et au Cabinet du Secrétaire d'Etat au Logement.